Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11032026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 30 octobre 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 30 octobre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Devrig GUIHO, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.
Était représenté : /
Était excusé : /
Le Conseil municipal a choisi Monsieur DASSÉ Benoît comme secrétaire.

Délibération n° 11-03-2026
Objet : Presbytère : attribution du marché de maîtrise d'œuvre ouvertures et façades

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles relatifs aux marchés à procédure adaptée (MAPA),
Vu le rapport d'analyse des offres,
Considérant que le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre est inférieur aux seuils des procédures formalisées et dispense la collectivité de réunir la Commission d'Appel d'Offres,
Considérant l'analyse des offres présentées,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de restauration globale du bâtiment de l'ancien presbytère, propriété de la commune. Ce projet s'inscrit dans une volonté de revalorisation patrimoniale et fonctionnelle du bâtiment, destiné à terme à accueillir une médiathèque municipale, une salle des associations ainsi que des logements.
Il rappelle que l'opération se déploie de manière progressive afin de garantir l'équilibre financier de la commune et de correspondre à l'octroi des subventions indispensables à sa réalisation. La tranche 1 ayant été finalisée dans l'urgence pour la mise en sécurité du bâtiment, il convient désormais d'engager la tranche 2, dédiée à la réfection des façades et au remplacement des menuiseries extérieures, pour un montant estimé de 500 000.00 € HT de travaux. Le restauration des façades et la restitution des ouvertures d'origine est indispensable au bon état du bâtiment. En effet, les travaux de mise en sécurité ont compris un ravalement des façades qui sont maintenant à nu, risque avec pluie etc.

Monsieur le Maire précise qu'une tranche 3, portant sur les aménagements intérieurs du bâtiment, demeure à ce jour purement éventuelle. Faute de crédits budgétaires disponibles et de visibilité technique sur ce mandat, celle-ci ne fait pas l'objet de la présente consultation de maîtrise d'œuvre, écartant ainsi tout risque de fractionnement artificiel de la commande.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20261105-11032026-DE

Plan de financement prévisionnel

Pour financer cette opération de travaux estimée à 500 000.00 € HT (hors honoraires de maîtrise d'œuvre), le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Dépenses :
    - Travaux de restauration (estimation) : 500 000.00 € HT
    - Honoraires de maîtrise d'œuvre (montant retenu) : 52 670.30 € HT
    - Total des dépenses prévisionnelles HT : 552 670.30 € HT

- Recettes (subventions et financements sollicités) :
    - Fondation du Patrimoine (Mécénat AXA) : 100 000.00 €
    - Fondation du Patrimoine (Loto du Patrimoine) : 200 000.00 €
    - Autofinancement de la commune (Fonds propres / Emprunt) : 252 670.30 €
    - Total des recettes prévisionnelles : 552 670.30 €

Pour mener à bien la tranche 2, la commune a lancé une consultation sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Cette procédure a été mise en ligne le 17/07/2026 avec une date de remise des offres le 30/09/2026. 9 offres ont été remises.
Après analyse des offres sur la base des critères énoncés au règlement de la consultation (prix des prestations, valeur technique et mémoire méthodologique), l'offre économiquement la plus avantageuse retenue est celle du cabinet suivant :

- Titulaire : HARPAGE
- Montant : 52 670.30 € HT

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour attribuer et signer ce marché public afin de pouvoir notifier l'attribution au titulaire et engager sans délai les demandes de subventions rattachées à la réalisation de la tranche 2 des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le choix de retenir l'offre du cabinet pour l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la Tranche 2 (Façades et menuiseries) du presbytère, pour un montant de 52 670.30 € HT.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que tous les actes, avenants et documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de cette décision.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026 et que les prochains le seront sur 2027.
SOLLICITE auprès de l'Etat (DRAC, DETR, DSIL) du Conseil départemental (ambitions communes) et régional des subventions pour cette tranche 2.

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

Le secrétaire de séance,
Benoît DASSÉ.